



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE de VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la Délibération : 35

OBJET :

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION
SIMPLIFIEE N° 1

APPROBATION

Original

Expédition certifiée conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-1004-0013

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie :

Le 7 mai 2010

Et de la transmission en Sous-préfecture

Le 7 mai 2010

Le Maire



EXTRAIT Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mil Dix et le Mercredi Vingt Huit Avril à Quinze Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Alain GUMIEL Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Alain GUMIEL - Maire -

M. Guy GIRAUD - Mme Marie-Claude MOITRY - M. Armand
OBADIA - Mme Danièle LAYET - M. Jean-Pierre HENRY - Mme
Gisèle CHINCA - M. Pierre GUGLIELMI - Mme Lydia ISOARDI -
M. Jacky TERRY - Mme Séverine PASSERON - Mme Francette
FALZONE - M. Philippe CHILINI - Mme Joëlle GIMENEZ - M.
Armand BISOR - Mme Isabelle RAESER - M. Éric CHALVIN -
Mme Alexandra FONTIMP - M. Pietro BRUZZI - M. Serge
OREGGIA - Mme Guilaine FÉMÉNIAS - M. Richard DOLMEN -
Mme Michelle SALUCKI - Mme Thérèse ROUAZE - Mr Michel
BERTRAND - M. Jacques MICHELET - M. Michel VIANO - Mme
Françoise DE BANDT - M. Jean Lou PECE.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

- Mme Noëlle - MOUSKA Pouvoir donné à Madame Danièle LAYET
- M. Jean-Yves OGER Pouvoir donné à M. Serge OREGGIA
- Mme Dany BETTI Pouvoir donné à Mme Isabelle RAESER
- M. Houcine AYACHI - Pouvoir donné à Monsieur Pietro BRUZZI
- Mme Joëlle BERLENGHI - Pouvoir donné à Mme Lydia ISOARDI
- Mme Sylvio BALESTRA - Pouvoir donné Mme Michèle SALUCKI

SECRETÀIRE DE SÉANCE :

Mme Alexandra FONTIMP

Monsieur OBADIA expose

Par un arrêté en date du 10 février 2010, la procédure de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme a été mise en œuvre, en vue de :

- corriger des erreurs matérielles,
- réduire l'emprise de trois emplacements réservés et enfin
- supprimer quatre emplacements réservés.

L'information du public sur cette procédure a été faite par voie de presse dans un journal diffusé dans le département, ainsi que par affichage en mairie, et sur le site Internet de la commune.

La consultation du public s'est effectuée du 1^{er} mars 2010 au 1^{er} avril 2010, soit durant 32 jours consécutifs. Lors de cette période, le projet de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme a été tenu à la disposition du public ; un registre était mis à sa disposition. Le projet était également consultable en ligne sur le site internet de la commune.

En conséquence,

VU, le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-13, R*123-20-1, R*123-20-2,

VU, la délibération du conseil municipal du 20 décembre 2006 ayant approuvé le plan local d'urbanisme,

VU, la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2007 ayant modifié le plan local d'urbanisme,

VU, l'arrêté de Monsieur le Maire du 8 juillet 2009 ayant mis à jour le plan local d'urbanisme,

VU, l'arrêté de Monsieur le Maire du 10 février mettant en œuvre la procédure de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme,

VU, les pièces du dossier soumis à la mise à disposition du public,

VU, le résultat de la consultation du public,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **DÉCIDER** d'approuver la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme telle quelle a été mise à disposition du public.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la décision prise.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- DÉCIDE d'approuver la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la décision prise.

ONT VOTÉ POUR :

MM. GUMIEL - GIRAUD - Mme MOITRY - M. OBADIA - Mme LAYET - M. HENRY -
Mme CHINCA - M. GUGLIELMI - Mme ISOARDI - M. THERRY - Mmes PASSERON -
FALZONE - M. CHILINI - Mme MOUSKA - M. OGER - Mme GIMENEZ - M. BISROR
- Mme RAESER - M. CHALVIN - Mme FONTIMP - M. BRUZZI - Mme BETTI - M.
OREGGIA - Mme FÉMÉNIAS - M. AYACHI - Mme BERLINGHI - M. DOLMEN -

ONT VOTÉ CONTRE :

Mmes SALUCKI - ROUAZE - M. BERTRAND - Mme BALESTRA - MM. MICHELET -
VIANO - Mme DE BANDT - M. PECE -

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.

LE MAIRE.



Acte à classer

DE-1004-0013

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|--------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR recu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-05-07T11-45-45.00 (M124104915)

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20100428-DE-1004-0013-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Plan Local d'Urbanisme - modification simplifiée n.
1 - Approbation

Date de décision : 28/04/2010

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Acte : 13- 35 - PLAN LOCAL URBANISME MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 APPROBATION.PDF

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Le 07/05/10 à 11:45
Le 07/05/10 à 11:45
Le 07/05/10 à 11:53

Par TRASTOUR Christianne
Par TRASTOUR Christianne

